

AVIS DE PROMULGATION
RÈGLEMENT R.R.1562.021
RÈGLEMENT RGCA09-10-0006-4

Avis public est, par la présente, donné que lors de la séance tenue le 9 février 2015, le conseil d'arrondissement a adopté le Règlement R.R.1562.021 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 de l'arrondissement de Montréal-Nord afin de remplacer diverses dispositions spéciales applicables en bordure de la rue de Charleroi.

Avis public est, par la présente, donné que lors de la séance ordinaire tenue le 12 janvier 2015, le conseil d'arrondissement a adopté le Règlement RGCA09-10-0006-4 modifiant le Règlement RGCA09-10-0006 et ses amendements relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale en vue de réviser les dispositions applicables sur la rue de Charleroi.

Ces règlements sont entrés en vigueur le 23 février 2015, date inscrite aux certificats de conformité et sont déposés au bureau de la secrétaire d'arrondissement où ils peuvent être consultés.

Fait à Montréal,
Arrondissement de Montréal-Nord,
ce 10 mars 2015.

Marie Marthe Papineau, avocate
Secrétaire d'arrondissement